

imposaient, quels énormes profits elles faisaient, et comment elles quadruplaient et quintuplaient leur actif en l'espace de six ou sept ans, comme l'ont révélé les états financiers qu'elles furent obligées de soumettre au comité.

Nous avons aussi été frappés par le fait que ces taux exorbitants n'étaient aucunement justifiés par les pertes accusées par les dites sociétés—j'imagine qu'elles n'ont pas changé depuis—pertes de moins d'un quart pour cent. Pour justifier l'imposition de taux exorbitants, on prétend ordinairement qu'il s'agit de prêts comportant des risques considérables. Cependant, on nous a prouvé très clairement, comme l'a signalé l'ancien surintendant des assurances, que l'immense majorité des Canadiens est foncièrement honnête et résolue à payer ses dettes à tout prix.

Ce bill nous a été présenté par deux jeunes hommes très entreprenants de Vancouver. Il y a quelques années, j'en ai très bien connu un, et je l'estime hautement; cependant, le témoignage qu'a rendu M. Saunders le mercredi 27 mai de cette année, devant le comité de la banque et du commerce de l'autre endroit, m'a fort intéressé. M. Saunders a alors dit:

Lorsqu'il a appuyé la deuxième lecture de notre bill au Sénat, le sénateur Cameron a dit que cette banque serait une filiale de la *Laurentide Financial Corporation Ltd.* Nous avons l'intention que cette banque soit en quelque sorte liée à cette compagnie, car les opérations de ces deux institutions peuvent, sous maints aspects, être complémentaires, comme l'ont démontré plusieurs alliances similaires établies par quelques-unes des banques à charte actuelles. Au début, il a semblé que cette alliance revêtirait la forme de relations entre compagnie-mère et filiale, le public étant invité à souscrire à la banque lorsque les circonstances se seraient améliorées. Toutefois, il est clair que si la banque devait être la filiale de la *Laurentide Financial Corporation*, les restrictions ayant trait à la participation des non-résidents à son capital-actions qui sont stipulées par l'article 5 du bill deviendraient inopérantes; le transfert des actions de la société mère à un non-résident placerait effectivement la banque sous dépendance étrangère. Je vous dirai plus loin qui détient la majorité prépondérante parmi les actionnaires de la *Laurentide Financial Corporation*.

M. Paul Saunders déclare donc ici sans ambages que les promoteurs de la *Laurentide Bank* se proposaient de l'affilier très étroitement à une société de prêts et que, dans leur idée, les opérations des deux institutions se complèteraient. Je peux facilement m'imaginer qu'ils le veulent ainsi. Je suppose bien que les deux institutions se complèteraient et qu'en fait, elles seraient presque identiques

[M. Cameron (Nanaimo-Cowichan-Les Îles).]

à une entreprise qui établit un commerce de gros et possède aussi un commerce de détail.

Je soupçonne, monsieur l'Orateur, que c'est ainsi qu'il faudrait définir vraiment la *Laurentide Bank*, c'est-à-dire une entreprise de gros utilisant les facilités de crédit d'une banque à charte pour diriger des fonds vers une société de petits prêts qui, à son tour, les prêtera au grand public à des taux d'intérêt beaucoup plus élevés que ceux que la *Laurentide Bank* elle-même pourrait légitimement exiger. Peut-être direz-vous, monsieur, qu'il s'agit là d'une façon légitime de faire des affaires, que c'est ainsi qu'on procède, et c'est peut-être vrai. Il y en a peut-être parmi nous qui n'aiment pas tellement cela. Je n'en conteste pas la légitimité au point de vue juridique, ni à quelque autre égard, mais cela amène une autre question.

L'honorable député de Vancouver-Burrard (B. Basford), et M. Saunders qui, devant le comité du Sénat et les autres, ont parlé de ces demandes de chartes pour des banques ont justement insisté sur la nécessité qu'il y a d'établir une nouvelle banque dans l'Ouest, et particulièrement, je crois, en Colombie-Britannique. Or en signalant ce point, je ne me place pas à un point de vue étroit, provincial ou nationaliste. C'est plutôt parce que—et l'honorable député de Vancouver-Burrard l'a souligné—il se produit en ce moment une vaste expansion commerciale et financière en notre province, mais ce qui n'est pas douteux, c'est que cette expansion se trouve en quelque sorte freinée, ralentie, du fait que nous n'avons pas là-bas de banque à charte qui y ait son siège social. Et je fais cette distinction bien nette entre une banque qui aurait simplement son siège social à Vancouver et une banque dont les opérations seraient centrées dans la province de Colombie-Britannique, du moins en premier lieu.

On a comparé, avec raison, la situation actuelle en Colombie-Britannique avec ce qui s'est passé en Californie, il y a quelques années. D'après maints économistes, il existe une coïncidence frappante entre la création et l'expansion de la *Bank of America*, la première grande institution bancaire américaine à s'établir sur la côte du Pacifique, et l'essor formidable de la Californie, grâce auquel cet État occupe maintenant le premier rang des États-Unis. Au Canada, nous en sommes rendus au point où la Colombie-Britannique doit connaître un développement comparable et, à mon sens, ce n'est pas en créant une banque qui s'occupera manifestement non pas d'expansion industrielle mais de petits prêts, qu'on y parviendra. L'institution projetée sera simplement une société de petits prêts.

Je ne prétends pas que nous devrions refuser de constituer cette banque en corporation